

On ne poursuit pas un mort...lire la suite

Parfois nos clients détenus nous raconte des faits à peine crédibles qui se déroulent en prison.

Dans ce dossier mon client a relaté au journaliste des fait surprenants.

Une plainte avec constitution de partie civile avait été déposée mais l'auteur présumé est décédé avant d'avoir pu être entendu.

Extrait d'un article de JEAN BART de Ouest France: "Dans un courrier qu'il nous a adressé, Dzavid Sabovic décrit par le menu une intervention chirurgicale effectuée dans les murs de la maison d'arrêt d'Angers. Opération compliquée, effectuée par un généraliste.

« J'ai eu mal comme jamais je n'ai eu mal de toute ma vie ! » Que s'est-il passé le 8 juillet 2010 à l'unité de consultation et de soins ambulatoires (Ucsa) de la maison d'arrêt d'Angers ? Dans ces locaux, sorte d'infirmerie pour prisonniers, Dzavid Sabovic, 32 ans aujourd'hui, une quinzaine de condamnations au casier, assure avoir subi une intervention chirurgicale. Un « véritable enfer », écrit-il dans une lettre qu'il nous a adressée.

Au départ, un simple bouton en bas du ventre sous le nombril. Un jour plus tard, il a quadruplé de volume, est devenu violet très foncé et très douloureux. Deux infirmières auraient alors suggéré d'envoyer le patient aux urgences du CHU. Pas le médecin hospitalier affecté à l'Ucsa. Selon ce courrier, le généraliste aurait décidé d'inciser lui-même sur le champ.

Mais le kyste mesure 6 cm par 3. « Ça a duré plus d'une heure, il m'a fait minimum 10 à quinze injections pour tenter, en vain, de m'anesthésier localement. Je suis abondamment [...]. Je me rappelle aussi que le docteur a dit aux deux infirmières qu'ils n'allaient pas dépenser de l'argent à l'état pour le déplacement d'un véhicule du Samu afin de m'extraire aux urgences. » Sur internet la durée du trajet, de 1,4km, est estimée, à 4 mn.

Presque trois ans après les faits Dzavid Sabovic décrit avec précision les douleurs insoutenables, le va-et-vient des soignants et même un désaccord manifeste entre le médecin et son interne. Plus tard, le prisonnier découvre dans sa cellule sa cicatrice de 10cm, comme l'attestent les clichés d'un surveillant, une semaine après l'intervention.

Pour le même soin au même moment en hôpital, son frère jumeau garde une trace d'un centimètre. La mère du détenu rend visite à son fils peu après. Quand il lève son T-shirt, elle est choquée. « C'était inimaginable. » Elle ne comprend pas : « Il y avait un risque de perte de connaissance, d'arrêt du cœur. » Questions que partagent un médecin généraliste et un anesthésiste hospitalier, interrogés sur le sujet. Tous deux s'accordent pour estimer qu'un transfert en salle d'opération adaptée s'impose si l'intervention se complique.

Au conseil de l'ordre des médecins, on indique que « les compétences d'un médecin généraliste dépendent de ses diplômes et de son dossier ordinal de qualification ». Sur le site du Conseil national de l'ordre, le médecin affecté à l'Ucsa est répertorié en médecine générale et, à titre complémentaire, en médecine légale et du sport. Pas en chirurgie.

La mère du détenu obtient très vite un rendez-vous avec les représentants du CHU et de la maison d'arrêt. Son directeur, Jean-François Désire, confirme les épisodes, sans plus de détails : « Seul le médecin est habilité à décider, selon le diagnostic, si le plateau technique est suffisant ou s'il faut procéder à une extraction au CHU. » Un médecin qui se refuse à tout commentaire : « Je n'ai rien à

dire. Mon patron, c'est l'hôpital. Vous voyez ça avec la direction. » Le CHU n'était pas en mesure d'apporter des réponses à nos questions en cette fin de semaine.

Dzavid Sabovic, lui, a déposé une plainte au parquet d'Angers dès septembre 2010. Qu'est-elle devenue ? Le procureur de la république et son adjoint n'ont pas répondu à nos sollicitations sur ce point. Depuis l'avocate du trentenaire, Maître Isabelle Oger-Ombredane, a déposé plainte avec constitution partie civile auprès d'un juge d'instruction. Sa mère souffle : « Je pense à tous ces détenus qui n'ont pas de famille. »